

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 29 janvier 2024	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	05 janv. 2024	29 janv. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>MAQ a observé que les nourrissons commençaient à se réveiller de leur sieste.</p> <p>La lumière des toilettes a été réparée.</p> <p>Le ratio est conforme au moment de l'inspection.</p>

original signé par  
Ashley Kelly

Le 29 janvier 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Neyla Tlili

Le 29 janvier 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date